


Conseillers en exercice :	27
Présents :	26
Pouvoirs :	1
Absents non représentés	0

**DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN**

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 014-211407127-20250311-03CM2025012-DE



Date de convocation du CM : 05/03/2025

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 11/03/2025**

03-CM-2025-012 – Avancement de grades - Suppressions et Créations de postes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 20 février 2025,
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Personnel et Administration générale du 27 février 2025,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et créer un emploi,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, par 27 voix exprimées, à l'unanimité,

Article 1 : **DÉCIDE** d'instituer selon le dispositif suivant :

- La suppression, à compter du 1^{er} avril 2025, d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial, titulaire, catégorie C, à temps complet,

Et

- La création, à compter de la même date, d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} Classe, titulaire, catégorie C, à temps complet.

- La suppression, à compter du 1^{er} avril 2025, d'un poste d'Agent de Maîtrise, titulaire, catégorie C, à temps complet,

Et

- La création, à compter de la même date, d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal, catégorie C, à temps complet.

- La suppression, à compter du 1^{er} avril 2025, d'un poste d'Adjoint Technique Territorial, titulaire, catégorie C, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires,

Et

- La création, à compter de la même date, d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe, titulaire, catégorie C, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.
- La suppression, à compter du 1^{er} avril 2025, d'un poste d'Adjoint Technique Territorial, titulaire, catégorie C, à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaires,

Et

- La création, à compter de la même date, d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe, titulaire, catégorie C, à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaires.

- La suppression, à compter du 1^{er} avril 2025, de 3 postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe, titulaire, catégorie C, à temps complet,

Et

- La création, à compter de la même date, de 3 postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe, titulaire, catégorie C, à temps complet.

- La suppression, à compter du 1^{er} avril 2025, d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe, titulaire, catégorie C, à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.
- La suppression, à compter du 1^{er} avril 2025, d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe, titulaire, catégorie C, à temps non complet à raison de 28.62 heures hebdomadaires.

Article 2 : DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 3 : AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

Article 4 : DIT que le Maire sera chargé de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} avril 2025.

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public.

Le Maire,

Christian LE BAS

